

## **R-3605-2006**

### **1. Référence :**

HQT-6, Document 1, p. 5 de 11, lignes 14-18

#### **Préambule :**

*«Les actions qu'il prévoit entreprendre lui permettront de faire face à l'augmentation de la charge de travail associée à la croissance des besoins de transport et au vieillissement des équipements. Elles aideront ainsi à limiter la croissance des charges nettes d'exploitation à 2 % par année à partir de 2007».*

#### **Demande :**

##### **1.1.**

Veillez spécifier quelles sont les actions que le Transporteur prévoit entreprendre pour faire face à l'augmentation de la charge de travail associée à la croissance des besoins de transport et au vieillissement des équipements.

### **2. Référence :**

HQT-6, Document 1, p. 7 de 11, Tableau 2

#### **Préambule :**

Autres charges directes	<b>3,3</b>
Inflation <sup>2</sup>	4,7
Entretien des emprises de lignes	0,7
Optimisation	(2,1)

#### **Demande :**

##### **2.1.**

Veillez expliquer en quoi consiste l'entretien des emprises de lignes et l'optimisation.

### **3. Référence :**

HQT-6, Document 1, p. 9 de 11

#### **Préambule :**

*«La facturation interne totalise 38,5 M\$ en 2007, dont la majorité des coûts vise essentiellement des services rendus à la division Hydro-Québec Production pour des services de téléconduite, de maintenance et d'exploitation d'installations. Des détails supplémentaires sur l'évolution de la facturation interne émise par le Transporteur sont fournis à la pièce HQT-6, Document 5».*

**Demande :**

**3.1.**

Veuillez expliquer plus amplement la nature de ces services de téléconduite, de maintenance et d'exploitation d'installations offerts par HQP.

**3.2.**

Quels genres d'installations du transporteur nécessitent l'intervention du producteur, autre que les postes de départ ?

**4. Référence :**

HQT-6, Document 1, p. 11 de 11

**Préambule :**

*«La facturation externe émise par le Transporteur, de 2,0 M\$ en 2007, permet de réduire le coût du service du Transporteur. Elle correspond à des revenus d'importance mineure, externes à Hydro-Québec, qui ne proviennent pas de ses activités de base. Ils proviennent principalement de la location de terrains et de bâtiments, d'emprise de lignes et de pylônes à des entreprises de télécommunications» (nos soulignés).*

**Demande :**

**4.1.**

Concernant la facturation externe émise, le Transporteur perçoit-il des revenus qui proviennent de ses activités de base ?

**5. Référence :**

HQT-6, Document 2, p. 10 de 23

**Préambule :**

*«Le versement d'un boni en vertu du volet corporatif est conditionnel à l'atteinte d'un déclencheur financier, le niveau du bénéfice net visé, approuvé par le Conseil d'administration d'Hydro Québec. Le bénéfice net visé correspond à 87,5 % du bénéfice net attendu»*

**Demande :**

**5.1.**

Veuillez justifier l'objectif visé correspondant à 87.5 ½ du bénéfice net attendu (pourquoi 87.5% et non 80%, par exemple).

## 6. Référence :

HQT-6, Document 3, p. 5 de 14

### Préambule :

*« Parmi ces changements, soulignons le plus important, soit la création en 2006 du Groupe Technologie qui regroupe principalement les activités de télécommunications spécialisées et de service ainsi que l'Institut de recherche d'Hydro Québec ("IREQ"). Dans la mesure du possible et au prix d'un effort raisonnable, le Transporteur a, dans les pièces au présent dossier, reclassé chez le fournisseur le plus récent certains services antérieurement accomplis par d'autres fournisseurs ».*

### Demande :

#### 6.1.

Veillez indiquer la répartition par client (interne et externe) des charges de services facturées par Groupe Technologie depuis sa création.

#### 6.2.

Veillez expliquer plus amplement le caractère spécialisé des activités de télécommunications fournies par Groupe technologie.

#### 6.3.

Les télécommunications de service sont-elles aussi des services spécialisés ?

## 7. Référence :

HQT-6, Document 3, p. 7 de 14

### Préambule :

*« Par ailleurs, les services rendus par la division Hydro-Québec Production concernent principalement la maintenance et l'opération des installations de transport (16,9 M\$) et la refacturation d'espaces nordiques (7,2 M\$) tandis que les services rendus par la division Hydro-Québec Distribution ont principalement trait à la refacturation des espaces (9,8 M\$). »*

### Demande :

#### 7.1.

Concernant les installations de transport bénéficiant des services de maintenance et d'opération rendus par HQP, s'agit-il de postes de départ seulement ?

## 8. Référence :

HQT-6, Document 3, p. 7 de 14

### Préambule :

*« Quant à la division Hydro Québec Équipement et SEBJ, celle-ci rend principalement des services de support à la maintenance des lignes et postes et des services de contrôle de la qualité du matériel. Un*

*budget exceptionnel de 7,1 M\$ a été convenu concernant la sécurisation des installations en 2006 et des budgets de 3 M\$ en 2006 et de 7 M\$ en 2007 sont prévus pour des interventions sur des équipements d'automatismes du réseau de transport».*

**Demande :**

**8.1.**

Veillez expliquer plus en détail la nature des services de support à la maintenance des lignes et postes et des services de contrôle de la qualité du matériel rendus par HQÉ et SEBJ.

**9. Référence :**

HQT-6, Document 3, p. 9 de 14

**Préambule :**

(i) : Tableau 2

(ii) : *« D'autre part, le tableau 3 suivant illustre la répartition des montants facturés par le groupe Technologie au Transporteur entre les charges d'exploitation et les investissements de ce dernier.*

**Demande :**

**9.1.**

Veillez préciser, pour les montants facturés pour 2007 au titre d'investissements, leur appartenance ou leur répartition par famille d'actifs homogènes tels que décrits dans le dossier R-3606-2006.

**9.2.**

Veillez indiquer le mode de calcul et justifier le niveau (21,9 M\$) du rendement sur les actifs demandé par le fournisseur Groupe Technologie (taux de rendement et actifs utilisés).

**10. Référence :**

HQT-6, document 3, p. 11 de 14

**Préambule :**

*«D'autre part, le tableau 5 illustre la répartition des montants facturés par le CSP au Transporteur entre les charges d'exploitation et les investissements de ce dernier.*

**Demande :**

**10.1.**

Veillez préciser pour les montants facturés pour 2007, au titre d'Investissements, leur appartenance ou leur répartition par famille d'actifs homogènes (R-3606-2006)

**11. Référence :**

HQT6, Document 3, p. 13 de 14

**Préambule :**

*«Le tableau 7 suivant indique les montants facturés à l'exploitation par différents fournisseurs de services partagés du Transporteur dans le cadre de ce programme [de sécurisation des installations]».*

**Demande :**

**11.1.**

Veillez compléter le tableau 7 de la page 14 en indiquant le volume et le prix unitaire (ou taux de prestation) du service de sécurisation des installations facturés par chacun des fournisseurs des services partagés pour les années 2005, 2006 et 2007.

**12. Référence :**

HQT-6, Document 3.1, p. 3 de 6

**Préambule :**

*«En février 2006, la responsabilité de l'ensemble des activités de télécommunications d'Hydro-Québec a été confiée au nouveau Groupe Technologie. Antérieurement, les activités de télécommunications étaient sous la responsabilité d'Hydro-Québec TransÉnergie, du Centre de services partagés (CSP) et, en ce qui concerne la réalisation de projets, d'Hydro-Québec Équipement.».*

**Demande :**

**12.1.**

Veillez expliquer la logique et les raisons qui justifient l'externalisation des activités liées aux télécommunications spécialisées en dehors du champ de compétences du Transporteur.

**12.2.**

Prévoit-on d'autres plans d'externalisation de certaines activités du transporteur?

### **13. Référence :**

HQT6, Document 3.1, p. 4 de 6

#### **Préambule :**

*«Pour les télécommunications spécialisées, le coût complet 2006 est demeuré stable par rapport à celui de 2005 à l'exclusion de l'impact du coût de retraite (4,2 M\$) afin de respecter l'objectif du gel des charges d'exploitation. De 2006 à 2007, le coût complet varie principalement des éléments suivants : l'amortissement augmente de 12 M\$ suite à l'exercice de révision des durées de vie utile de certains équipements, le coût de retraite exerce une pression à la hausse de 3,8 M\$ tandis que les frais financiers diminuent d'environ 9 M\$. En ce qui concerne les revenus que le Groupe Technologie obtient du Transporteur, la portion du coût de retraite qui lui est attribuée entre 2005 et 2006 et entre 2006 et 2007 s'élève respectivement à 2,5 M\$ et 2,2 M\$».*

#### **Demande :**

##### **13.1.**

Veillez expliquer les éléments qui se trouvent derrière cette stabilité du coût des Télécommunications spécialisées en faisant référence à l'évolution du coût unitaire résultant des ententes conclues avec le fournisseur et du volume du service rendu.

### **14. Référence :**

HQT6, Document 3.1, p. 5 de 6

#### **Préambule :**

*«En innovation, on constate une hausse des revenus de facturation interne au Transporteur de 0,7 M\$ reliés à des écarts de volumes. »*

#### **Demande :**

##### **14.1.**

Veillez donner plus d'informations sur les projets d'innovation technologique lancés en 2005, 2006 et prévus en 2007 par le Transporteur et sur les coûts associés. Veuillez justifier les besoins pour ces projets.

##### **14.2.**

Veillez donner plus d'informations sur l'évolution du volume de soutien technique apportée par Groupe Technologie au Transporteur entre l'année historique et l'année témoin en justifiant les coûts associés.

## **15. Référence :**

HQT6, Document 3.1, p. 5 de 6

### **Préambule :**

*«Les principales bases de facturation et les volumes afférents aux différents produits et services sont présentés dans le tableau 2 »*

### **Demande :**

#### **15.1.**

Veillez présenter le tableau 2 en y ajoutant pour chaque année (2005, 2006, 2007) une colonne concernant le prix unitaire du service rendu.

## **16. Référence :**

HQT6, Document 3.2, p. 3 de 7

### **Préambule :**

*«L'année 2006 est marquée par le transfert des activités de télécommunications de services au Groupe Technologie. Ainsi, les données historiques 2005 et celles de l'année de base 2006 présentées dans la présente pièce ont été redressées pour les rendre comparables à la situation en vigueur pour l'année témoin 2007»*

### **Demande :**

#### **16.1.**

Veillez expliquer la démarche utilisée pour redresser les données de 2005 et de 2006.

## **17. Référence :**

HQT6, Document 3.2, p. 3 de 7

### **Préambule :**

*« . Les ententes client-fournisseur sont établies annuellement et font l'objet d'une négociation sur le niveau de service demandé, les quantités, les délais et les modalités de facturation ; »*

### **Demande :**

#### **17.1.**

Veillez préciser si dans le cadre de ces ententes, le client peut négocier le prix unitaire du service rendu par le fournisseur (CSP, Groupe Technologie ou autre).

## **18. Référence :**

HQT6, Document 3.2, p. 6 de 7, Tableaux 4, 5 et 6

**Demande :**

**18.1.**

Veillez présenter les tableaux 4, 5 et 6 en leur ajoutant chacun une colonne relative au prix unitaire du service rendu.

**18.2.**

Veillez comparer l'évolution de ces prix par rapport aux prix des mêmes services offerts sur le marché ou aux coûts supportés par d'autres industries.

**19. Référence :**

HQT6, Document 3.3, p. 3 de 4

**Préambule :**

*«Les tableaux 1 et 2 suivants présentent respectivement les coûts ainsi que les volumes facturés aux unités réglementées par les unités corporatives d'Hydro Québec.*

*Les coûts totaux des unités corporatives sont relativement stables pour l'ensemble des années présentées et ce, malgré l'inclusion d'un coût de retraite dans les taux de facturation pour les années 2006 et 2007.»*

**Demande :**

**19.1.**

Veillez présenter le tableau 2 en lui ajoutant, pour chacune des années 2005, 2006 et 2007, une colonne concernant le prix unitaire du service rendu.

**19.2.**

Veillez comparer l'évolution de ces prix par rapport aux prix des mêmes services offerts sur le marché ou aux coûts supportés par d'autres industries.

**20. Référence :**

HQT6, Document 7, p. 8 de 12

**Préambule :**

*«Les revenus que le Transporteur retire des réservations sur ce chemin sont plus élevés que le coût de sa réservation, contribuant ainsi à la réduction des tarifs. Cette pratique commerciale a été acceptée par la Régie par sa décision D-2005-50 concernant la demande tarifaire 2005 »*

**Demande :**

**20.1.**

Dans sa décision D-2005-50, la Régie a demandé au Transporteur d'ajuster le montant correspondant à l'achat de service de Transport auprès de CRT en fonction d'un taux de rendement ne dépassant pas celui autorisé pour le Transporteur.



Veillez indiquer si le Transporteur répond à cette exigence de la Régie dans le présent dossier et expliquer.

## **21. Référence :**

HQT6, Document 7, p. 10 de 12

### **Préambule :**

*«Ainsi, en tenant compte de la décision D-2006-46 qui modifie l'ensemble des tarifs du Distributeur à compter du 1er avril 2006 et des estimations de tarif pour 2007, le Transporteur sera facturé pour un montant de 6,8 M\$ en 2007, 8 réparti de la façon suivante :*

- 3,9 M\$ aux tarifs G1 et M1 10
- 2,0 M\$ au Tarif L 11
- 0,9 M\$ en facturation indirecte»

### **Demande :**

#### **21.1.**

Veillez expliquer la progression de 0,6 M\$ de la facture d'électricité du Transporteur telle qu'indiquée à la page 9 de HQT6-Doc1. Est-elle due en totalité à la hausse des tarifs de 2006 et de 2007.

#### **21.2.**

- Veuillez expliquer la composante Facturation indirecte.
- Est-elle appliquée aussi aux autres entités d'Hydro Québec ou exclusivement à HQT?

## **22. Référence :**

HQT-10, Document 1 p. 9 de 22

### **Préambule :**

*«Concernant le transit sur le réseau, le Transporteur a reçu en 2005 et dans la première moitié de 2006 plusieurs demandes de service de point à point à long terme devant débiter à compter de 2009, soit pour la réception d'électricité du Labrador, soit pour la livraison d'électricité vers les réseaux de l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, New York et la Nouvelle-Angleterre. Ces demandes, pour des livraisons vers les réseaux voisins totalisant 5 641 MW, entraînent pour le Transporteur une importante charge de travail afin d'effectuer les études d'impact qui sont requises en vue d'offrir les services de 8 transport demandés.»*

### **Demande :**

#### **22.1.**

Veillez fournir plus de détails sur les demandes de point à point qui totalisent 5641 MW et qui débiteront à compter de 2009.

### **23. Référence :**

HQT-10, Document 1 p. 10 de 22

#### **Préambule :**

*«seraient requises, s'il y a lieu, pour implanter les recommandations du groupe de travail. En tenant compte des pratiques commerciales observées dans certaines autres régions, le Transporteur ne considère pas opportun de modifier en profondeur le modèle en place au Québec et les services de transport qu'il offre, puisqu'il n'existe actuellement pas au Québec de marché de l'électricité à court terme fonctionnant sur le modèle d'une bourse de l'électricité. De plus, le modèle en place au Québec pour le transport de l'électricité favorise la réalisation au moment opportun des investissements requis pour raccorder les charges et la production requises, tout en limitant la congestion sur le réseau. D'autre part, l'expérience des récentes années démontre que le modèle mis en place au Québec fonctionne bien en regard de la compatibilité avec ceux des réseaux voisins. »*

#### **Demande :**

##### **23.1.**

Veillez décrire les pratiques commerciales observées par le Transporteur dans d'autres régions et les comparer par rapport au modèle mis en place au Québec.

### **24. Référence :**

HQT-10, Document 1 p. 17 de 22

#### **Préambule :**

*«La totalité des revenus perçus par le Transporteur pour le service complémentaire de réglage de tension est remis au Producteur, à qui appartiennent les centrales qui fournissent le service dans la zone de réglage du Transporteur. »*

#### **Demande :**

##### **24.1.**

Veillez expliquer pourquoi HQT ne repartage avec HQP aucune part dans les revenus du service de réglage de tension.

### **25. Référence :**

HQT-12, Document 1 p. 13 sur 27

#### **Préambule :**

*«Quant à la facture qu'Hydro Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le «Distributeur ») devra assumer pour le service l'alimentation de la charge locale, le*

*Transporteur propose de maintenir l'approche actuelle, qui consiste à facturer ce service à partir du montant fixe inscrit à l'appendice H des Tarifs et conditions jusqu'à ce que ce montant soit modifié lors d'une demande tarifaire subséquente.»*

**Demande :**

**25.1.**

Veillez expliquer pourquoi le montant inscrit à l'appendice H des *Tarifs et conditions* ne correspond pas au revenu requis aux fins de l'alimentation de la charge locale.

**26. Référence :**

HQT-12, Document 1 p. 13 sur 27

**Préambule :**

*«Même si les besoins de transport réels de la charge locale diffèrent par rapport à la prévision déposée dans la présente demande, le Transporteur souligne enfin que le service de transport sera offert sans frais additionnels pour le Distributeur. »*

**Demande :**

**26.1.**

Cette décision est-elle valable dans le cas d'un écart positif comme dans le cas d'un écart négatif entre les besoins réels et les prévisions de transport de la charge locale? Expliquer pourquoi.

**27. Référence :**

HQT-12, Document 1 p. 19 de 27

**Préambule :**

*«Le service de compensation d'écart de livraison est fourni lorsqu'un écart survient entre la capacité programmée et celle effectivement livrée à une charge située dans la zone de réglage du Transporteur.»*

**Demande :**

**27.1.**

Concernant cet écart de livraison, parle-t-on d'énergie ou de puissance ?

**28. Référence :**

HQT-12, Document 1 p. 19 de 27

**Préambule :**

*«Le Transporteur propose d'établir le tarif de ce service[de compensation d'écart de livraison] sur la base du prix de production, en utilisant la méthode approuvée par la Régie pour le tarif existant.»( nos soulignées)*

**Demande :**

**28.1.**

Veillez préciser de quel prix de production il s'agit.

## **R-3606-2006**

### **29. Référence :**

HQT-1, Document 1, p. 8 de 111

#### **Préambule :**

*« Transporteur souligne et fait valoir dans sa preuve qu'une diminution des investissements dont il demande l'autorisation en 2007 pourrait occasionner des impacts non désirables sur la continuité du service et nécessiter ultimement la mise en oeuvre de mesures de rattrapage ».*

#### **Demande :**

##### **29.1.**

Le Transporteur a-t-il fait des études appuyant ces affirmations : impacts non désirables sur la continuité du service ?

### **30. Référence :**

HQT-1, Document 1, p. 9 de 111

#### **Préambule :**

*« Le Transporteur rappelle par ailleurs comme il l'a indiqué dans sa demande R-3592-2005 qu'il a entrepris des travaux en collaboration avec des experts pour optimiser sa stratégie de gestion de la pérennité de son parc d'actifs. »*

#### **Demande :**

##### **30.1.**

Veuillez présenter de façon détaillée la stratégie de gestion de la pérennité de son parc d'actifs que le Transporteur cherche à optimiser.

### **31. Référence :**

HQT-1, Document 1, p. 11 de 111

#### **Préambule :**

*« À l'exception des remplacements découlant de bris ou de défauts majeurs, les investissements en Maintenance des actifs font l'objet d'une planification d'interventions découlant du diagnostic de l'état des équipements ».*

#### **Demande :**

##### **31.1.**

Veuillez indiquer qui fait ce diagnostic. Comment prouver son impartialité ?

## **32. Référence :**

HQT-1, Document 1, p. 11 de 111

### **Préambule :**

*«Plus particulièrement , les investissements en Maintien des actifs sont rendus nécessaires pour les actifs ayant atteint ou dépassé leur durée de vie utile ou pour ceux dont la performance ne répond pas ou plus aux normes d'exploitation ou qui se dégradent rapidement, les rendant difficilement exploitables. En effet, il arrive que l'on doive remplacer des équipements dont les écarts de performance ne se traduisent pas nécessairement par des bris ou des défauts majeurs, mais génèrent des restrictions qui complexifient l'exploitation du réseau et la durée des interventions, au risque de nécessiter des coûts d'exploitation plus élevés». (nos soulignés).*

### **Demande :**

#### **32.1.**

Veillez élaborer sur ces normes d'exploitation : HQT dispose-t-elle d'un cahier de suivi de la performance de ses actifs.

#### **32.2.**

Veillez indiquer et expliquer les indices de performance utilisés pour chaque famille d'actifs homogènes.

#### **32.3.**

Veillez indiquer qui décide du remplacement ou non des équipements en question.

#### **32.4.**

Existe-t-il une étude coût/bénéfice derrière les décisions de remplacement qui prend en compte la complexité d'exploitation, les durées d'intervention, les risques ou coûts associés aux équipements à remplacer ?

## **33. Référence :**

HQT-1, Document 1, p. 12 de 111

### **Préambule :**

*«Outre les remplacements ou la reconstruction, la réhabilitation d'équipements ou la réparation majeure d'installations sont parfois les alternatives optimales qui s'offrent au Transporteur pour assurer la pérennité de ses équipements».*

### **Demande :**

#### **33.1.**

Veillez indiquer qui décide et comment pour le choix entre remplacement et réparation.

### **34. Référence :**

HQT-1, Document 1, p. 13 de 111

#### **Préambule :**

*« Les investissements en Amélioration de la qualité incluent aussi les projets réalisés en vue d'explorer (R&D) ou d'innover en matière de technologies existantes, afin d'optimiser des actions de maintenance, de comportement, de conception, de fabrication ou de construction du réseau de transport. Ils incluent également les additions et modifications requises pour, par la suite, appliquer ou implanter, sur les actifs existants, les nouveaux critères de conception, d'exploitation et d'entretien des équipements de transport »*

#### **Demande :**

##### **34.1.**

Qui décide d'entamer des projets en R&D ?

##### **34.2.**

Quels sont les éléments déclencheurs de ces projets ?

##### **34.3.**

Quelles sont les analyses coût/bénéfice effectuées sur ces projets ?

### **35. Référence :**

HQT-1, Document 1, p. 14 de 111

#### **Préambule :**

«

- *activités reliées au rôle social du Transporteur ou présentant des bénéfices intangibles pour lui;*
- *activités pour se conformer à des orientations que se donne l'entreprise notamment en matière d'environnement et de sécurité du public;*
- *activités effectuées par le Transporteur pour se conformer à des contraintes, des obligations ou des normes environnementales existantes ou nouvelles;*
- *activités découlant d'une loi, d'un règlement ou d'un engagement contractuel auquel le Transporteur est tenu de se conformer, notamment, afin d'éviter de mettre en danger la sécurité publique ou la santé et la sécurité de ses employés »*

#### **Demande :**

##### **35.1.**

Concernant les investissements dans les 2 premiers types d'activités, quels sont les éléments déclencheurs qui décident de l'utilité de l'investissement, de son niveau raisonnable et de son caractère prudent ?

**35.2.**

Veuillez indiquer si les investissements en question se basent sur une analyse coût/ bénéfice.

**36. Référence :**

HQT-1, Document 1, p. 14 et 15 de 111

**Préambule :**

*« Tous ces travaux font cependant l'objet d'une contribution financière exigée des tiers, considérée distinctement du coût du projet pour fin d'approbation hiérarchique des investissements requis et pour l'application du seuil à considérer aux fins des autorisations réglementaires (projet supérieur ou inférieur à 25 M\$) ».*

**Demande :**

**36.1.**

Veuillez élaborer sur le mode de détermination des contributions financières des tiers.

**37. Référence :**

HQT-1, document 1, p. 15 de 111

**Préambule :**

*« Les investissements classés en Croissance des besoins de la clientèle visent, d'une part, à répondre aux besoins croissants de la charge locale en augmentant la capacité du réseau de transport par des ajouts d'équipements suivant les paramètres établis de concert avec Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le « Distributeur ») (nos soulignés)*

**Demande :**

**37.1.**

Veuillez expliquer ces paramètres.

**38. Référence :**

HQT1, Document 1, p. 20 de 111 (Tableau n° 3)

**Demande :**

**38.1.**

Veuillez compléter les colonnes « autorisées » des années 2005 et 2006 et concilier avec les montants indiqués à la page 21 du même document, lignes 14-24.

**38.2.**

A ce rythme d'investissement, à combien d'années le transporteur estime-t-il la période de renouvellement du parc d'actifs de HQT ?



**38.3.**

Veuillez comparer cette période de renouvellement avec celle de l'industrie.

**39. Référence :**

HQT1, Document 1, p. 30 de 111

**Préambule :**

*« Plus particulièrement, ce document présente, par famille d'actifs homogènes, le profil et les caractéristiques des équipements, le processus, les critères et les analyses utilisés pour se prononcer sur l'état et la performance des équipements, l'évaluation qualitative des risques liés à la non réalisation des interventions, ainsi qu'un constat général sur les interventions nécessaires à court et moyen termes. Il est à noter que ce document ne comporte pas d'informations sur les actifs de soutien ».*

**Demande :**

**39.1.**

Le document en question comporte-t-il une évaluation quantitative des risques liés à la non réalisation des interventions ?

**39.2.**

Le document comporte-t-il des informations sur le coût des investissements requis ?

**40. Référence :**

HQT1, Document 1, p. 43 de 111

**Préambule :**

*« Plusieurs entreprises de service public au Canada, aux États-Unis et en Europe sont confrontées à la difficulté de maintenir un service de qualité à leurs clients et à la nécessité de rencontrer les exigences de contrôle de coûts des organismes de réglementation ainsi que les exigences de rendement des actionnaires. Une des causes du problème est le fait qu'une partie de plus en plus grande de leur réseau est constituée d'infrastructures vieillissantes. »*

**Demande :**

**40.1.**

Veuillez décrire les stratégies qu'adoptent les entreprises de services publics au Canada, aux États-Unis et en Europe face à la difficulté de maintenir un service de qualité à leurs clients et à la nécessité de rencontrer les exigences de contrôle de coûts des organismes de réglementation.

## **41. Référence :**

HQT1, Document 1, p. 44 et 45 de 111

### **Préambule :**

*« Dans les graphiques suivants on retrouve, en axe vertical, l'âge moyen des équipements du parc. L'axe horizontal permet quant à lui de référencer l'année de l'âge moyen. On notera que l'axe horizontal a été déplacé à la moitié de l'âge de la durée de vie utile. Lorsque l'ensemble des équipements ont un âge moyen supérieur à cette limite, un texte encadré signale en quelle année cette limite a été franchie ».*

### **Demande :**

#### **41.1.**

Le Transporteur dispose-t-il d'informations reflétant la situation et l'état des actifs des autres entreprises de transport d'électricité nord américaines et européennes, l'objectif étant de comparer les deux situations ?

## 42. Référence :

HQT1, Document 1, p. 59 de 111

### Préambule :

*« Si les interventions prévues ne sont pas réalisées en 2007, les risques de bris d'équipements stratégiques augmenteront tout comme les risques pour la sécurité du public et du personnel. Tout report entraînerait également une augmentation des coûts des correctifs à réaliser à la suite de l'accélération de la dégradation des équipements.*

*Dans la sous-classe 6, on retrouve un projet de démantèlement de bancs de condensateurs, équipement contenant des produits contaminants. Tout report augmenterait la probabilité d'un déversement.*

*Le Transporteur estime par conséquent que tous les nouveaux projets relatifs aux actifs de réseau doivent être réalisés ».*

### Demande :

#### 42.1.

Ces allégations relatives aux risques associés au report et à la non réalisation des projets 2007 sont-elles applicables aussi aux projets des autres sous classes de priorité ?

#### 42.2.

Comment le transporteur peut-il prouver ces allégations auprès de la régie ?

#### 42.3.

Le Transporteur accepterait-il qu'une tierce partie indépendante et compétente puisse certifier le besoin urgent pour ces interventions et déposer un rapport d'expertise indépendant à ce sujet ?

## 43. Référence :

HQT1, Document 1, p. 60 de 111

### Préambule :

«

- *Équipements civils : Les visites des installations du Transporteur effectuées par la firme d'experts Hatch Acres dans le cadre de la démarche d'optimisation de la stratégie de gestion de la pérennité du Transporteur ont permis aux experts de confirmer les constats déjà faits par le Transporteur que, pour plusieurs installations de la région de Montréal, les fondations qui supportent les structures ainsi que l'enveloppe des bâtiments abritant des équipements stratégiques sont dans un tel état de dégradation que leur fonctionnalité de support et d'étanchéité n'est plus assurée. Un montant de 5,0 M\$ est prévu en 2007 pour effectuer les interventions requises ».*

**Demande :**

**43.1.**

Veillez indiquer si c'est HQT ou Hatch Acres qui a évalué à 5 M\$ le montant prévu en 2007 pour effectuer les interventions demandées.

---

**43.2.**

Veillez indiquer pourquoi la même démarche qui consiste à faire valider les constats du transporteur sur l'état de ces actifs par une firme externe n'est pas utilisée pour les autres familles d'actifs homogènes.

**44. Référence :**

HQT1, Document 1, p. 61 de 111

**Préambule :**

*« Le Transporteur présente dans le tableau suivant un portrait des investissements requis pour 2007 par familles d'actifs homogènes en précisant pour chacune de celles-ci le nombre de projets, le montant du budget et le pourcentage qu'il représente par rapport au montant total ».*

**Demande :**

**44.1.**

En vous basant sur l'information en votre possession, veuillez établir une comparaison du portrait des investissements du transporteur par rapport aux portraits des investissements que HQT pourrait relever dans l'industrie de transport d'électricité (Canada, Etats-Unis).

**44.2.**

Veillez établir la comparaison seulement sur la base du pourcentage du budget total investi pour trois années consécutives.

**45. Référence :**

HQT1, Document 1, p. 63 de 111, Tableau 6

**Demande :**

**45.1.**

Veillez présenter le tableau 6 en ajoutant pour chacune des lignes des classes d'actifs des sous-lignes représentant les sous-classes de priorité (tableau 5 p. 57).

**46. Référence :**

HQT1, Document 1, (i) : p. 65 de 111, ligne 15-19  
(ii) : p. 67 de 111, ligne 19-21  
(iii) : p. 68 de 111, ligne 17-19  
(iv) : p. 69 de 111, ligne 6-7

(v) : p. 70 de 111, ligne 14-15

**Préambule :**

(i) : « *Tout report supplémentaire aura comme impact d'augmenter la probabilité de mal fonctionnement des automatisme pouvant occasionner une interruption plus longue ou de plus grande étendue et des dommages plus importants aux équipements en défaut* ».

(ii) : « *La non-réalisation ou le report des investissements prévus (dans des équipements de transformation) pourrait occasionner l'accroissement du taux de panne. Un taux de panne élevé entraîne des coûts supplémentaires* »

(iii) : « *Tout report (dans les investissements de transformation) augmentera la probabilité de bris majeurs causant des pannes prolongées, de travaux de remplacement à effectuer en urgence et de dommages potentiels à l'environnement.* »

(iv) : « *La non – réalisation ou le report des investissements (en équipements de lignes) prévus pourrait occasionner une augmentation des bris d'équipements* ».

(v) : « *La non réalisation ou le report des investissements entre (en équipements de compensation) prévus pourrait occasionner l'accroissement du taux de panne* ».

**Demande :**

**46.1.**

Le transporteur connaît-il exactement de combien augmenterait les probabilités de mal fonctionnement des équipements, d'accroissement des taux de panne et de bris majeurs ainsi que les coûts qui y seraient associés si la Régie avait décidé de reporter pour un an les projets d'investissement en système automatisme mais aussi pour les équipements de disjoncteur, de transformation, de compensation ?

**47. Référence :**

HQT1 document 1 page 77

**Préambule :**

« *En conclusion, le transporteur soumet à la Régie que les montants qu'il demande pour 2007 en Maintien des actifs sont requis pour lui permettre d'assurer la pérennité de ces actifs et le bon fonctionnement du réseau de transport. Les projets retenus par le transporteur en 2007 sont le résultat d'une démarche rigoureuse dans le cadre de laquelle le Transporteur a reporté plusieurs projets pour un montant de 92,5 M\$. Le Transporteur souligne par ailleurs que le niveau des impacts potentiels liés à ces reports est plus importante qu'en 2006 et que tout report supplémentaire pouvait avoir des conséquences et impacts importantes tels que ceux mentionnés précédemment* ».

**Demande :**

**47.1.**

HQT serait-elle favorable pour que la Régie fasse valider par une firme d'expertise externe l'état des actifs du transporteur, les besoins d'intervention et les coûts d'investissement associés à ces actifs ?

## 48. Référence :

HQT1, Document 1, p. 95 de 111

### Préambule :

« Ces projets s'inscrivent dans le cadre de la Loi sur la qualité de l'environnement. Ils visent d'une part à s'assurer que les installations du Transporteur sont conformes à la loi et, d'autre part, à établir des mesures d'atténuation en cas d'impacts. Un des projets est lié aux champs électromagnétiques et découle de deux décrets : le décret 729-84 et le décret 924-87. Les autres sont liés au respect de règlements de municipalités sur lesquelles sont situés des emprises et terrains de postes. Les investissements prévus en 2007 totalisent 1,8 M\$. » (nos soulignés)

### Demande :

#### 48.1.

Le transporteur a-t-il identifié par municipalité les règlements qui concerneraient les terrains de poste, les interventions à faire et les coûts associés pour en arriver au montant de 1,8 M\$ d'investissements prévus ?

#### 48.2.

Si oui, veuillez déposer ces informations sous forme de tableau.

## 49. Référence :

HQT1, Document 1, p. 100-101 de 111

### Préambule :

«

- ajout ou remplacement de transformateurs : il s'agit de 10 projets en cours pour un montant de 37,2 M\$ et de 5 projets débutant en 2007 pour un montant de 4,5 M\$ ;
- ajout de bancs de condensateurs : il s'agit de 3 projets en cours pour un montant de 1,0 M\$ ;
- modification, construction ou reconstruction de lignes ; il s'agit de projets en cours pour un montant de 12,8 M\$ et 2 projets débutant en 2007 pour un montant de 0,2 M\$ ;
- construction de postes ; il s'agit de 3 projets en cours pour un montant de 5,9 M\$ et 1 projet débutant en 2007 pour un montant de 0,4 M\$ ;
- ajout ou remplacement de disjoncteurs ; il s'agit de 4 projets en cours pour un montant de 10,2 M\$ et 3 projets débutant en 2007 pour un montant de 0,3 M\$ ».

### Demande :

#### 49.1.

Le transporteur a-t-il une information certaine sur le nombre précis d'ajout et de remplacement de transformateurs, le nombre précis de projets en modification, construction et reconstruction de lignes et le nombre exact de projets d'ajout de transformateurs et de projets de remplacement de transformateurs ?

## **50. Référence :**

HQT1, Document 1, p. 101 de 111

### **Préambule :**

*« En 2007, le Transporteur prévoit investir 32,8 M\$ pour répondre aux besoins d'intégration de puissance. Ce montant sera consacré à l'intégration de nouvelles sources de production faisant suite à des demandes de différents producteurs ».*

### **Demande :**

#### **50.1.**

Veillez indiquer dans un tableau pour chacune des demandes reçues des producteurs, le montant d'investissements requis, la capacité à intégrer et l'échéance visée pour achever les travaux.

## **51. Référence :**

HQT1, Document 1, Tableau 9 p. 103, Tableau 10 p. 105, Tableau 11 p. 106

### **Demande :**

#### **51.1.**

Veillez affecter des unités aux colonnes.

#### **51.2.**

Veillez spécifier le contenu et les formules à la base des résultats de chaque colonne.

## **52. Référence :**

HQT1, Document 1, p. 104 de 111

### **Préambule :**

*« L'impact tarifaire des investissements générant des revenus additionnels est établi en mettant en relation le coût du service associé aux mises en service avec l'évolution des besoins de transport entre 2007 et 2016, par rapport aux besoins de transport de 34 465 MW qui sont à la base du tarif de transport en vigueur ».*

### **Demande :**

#### **52.1.**

Veillez expliquer davantage cette démarche pour établir l'impact tarifaire des investissements générant des revenus additionnels

## **53. Référence :**

HQT3, Document 1 (en liasse), p. 10

**Demande :**

**53.1.**

Veillez expliquer le fondement des répartitions proposées 50%-50% ou 33%-66% entre Remplacement et Remise à neuf.

**54. Référence :**

HQT4, Document 1 (en liasse), p. 5

**Préambule**

« **Élément déclencheur** : État diagnostiqué, avis d'un expert »

**Demande :**

**54.1.**

Veillez expliquer s'il s'agit d'un expert interne ou externe.